

- Les personnes majeures devront s'acquitter de 86 euros en timbres fiscaux
- Les personnes mineures de moins de quinze ans devront s'acquitter de 17 euros en timbres fiscaux
- Les personnes mineures de quinze ans et plus devront s'acquitter de 42 euros en timbres fiscaux
- 2 photos d'identité identiques, tête nue, de face sur fond clair
- 1 justificatif de domicile à votre nom (loyer, EDF, téléphone, impôts, eau, certificat d'imposition ou de non imposition, pas de facture de téléphone portable)
- S'il y a changement du nom d'épouse ou changement de situation matrimoniale : acte de mariage, acte de décès ou jugement de divorce avec mention de l'autorisation de porter le nom de l'ex-conjoint. Acte de naissance si le passeport à plus de 10 ans.

PASSEPORT POUR MINEUR : (première demande, renouvellement ou duplicata)

Le passeport est délivré pour une durée de 5 ans

Les pièces à fournir sont :

Pièce d'identité du parent qui se présente lors de la demande avec le mineur

Copie intégrale d'acte de naissance

Timbre fiscal : 17 € pour les - de 15 ans, 42 € pour les + de 15 ans

Jugement de divorce avec mention de la garde des enfants

2 photos d'identité de chaque enfant

Justificatif de domicile des parents

PERTE OU VOL :

- Les personnes majeures devront s'acquitter de 86 euros en timbres fiscaux
- Les personnes mineures de moins de quinze ans devront s'acquitter de 17 euros en timbres fiscaux
- Les personnes mineures de quinze ans et plus devront s'acquitter de 42 euros en timbres fiscaux